

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 92 (1966)
Heft: 14

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- La pénétration de poussière par les fenêtres ouvertes est exclue.
- Les complications apparaissant dans la régulation des installations de climatisation, lors de l'ouverture des fenêtres, sont éliminées.
- Seul de l'air filtré (donc sans poussières) peut pénétrer dans les locaux.
- Suppression des charnières et des systèmes de fermeture des fenêtres.
- Le bruit venant de l'extérieur est fortement réduit, car il n'existe pratiquement plus aucune fissure faisant office de « pont acoustique ».

Ces avantages feront adopter les vitrages fixes, autant dans les petites habitations que dans les bâtiments hauts où ils sont déjà partiellement utilisés.

Conclusion

En conclusion, j'aimerais encore attirer rapidement l'attention sur six figures qui présentent sous forme graphique les chiffres de transmission des principaux types de vitrages et protections solaires (fig. 9, 10, 11, 12, 13, 14). La disparition des murs-rideaux et à grandes surfaces vitrées est impensable dans l'architecture moderne. Le plan d'un bâtiment ne dépend plus d'un seul, mais est l'œuvre d'un groupe de spécialistes qui, dès le début, dépistent les problèmes et les résolvent tous ensemble en bonne collaboration. De grands bâtiments ne peuvent être érigés avec succès, dans les limites de temps souhaitées, que grâce à une bonne entente entre membres de différents corps de métier. Le problème des « surfaces vitrées » fait partie de la technique de climatisation et doit fortement intéresser les architectes et

les ingénieurs de la construction. J'espère, grâce à ces données, avoir fourni au lecteur des indications susceptibles de l'aider à promouvoir les façades tout verre sans fenêtres.

BIBLIOGRAPHIE

1. Dr. Ing. K. MAHLER : « Sonnenschutzvorrichtung an Gebäudefassaden » (*Kältetechnik* 1965, Heft 1).
2. Dipl. Ing. W. MÖNNER : « Einsparung an Heizenergie durch wärmemedicthes Bauen und Wärmeverbrauchsmes- sung » (*Heiz- Luft- Haustechnik* 15/1964).
3. G. F. W. MULDERS : Diss. Utrecht 1934 ; *Z. Aph.* 11, 132 (1935).
R. CANAVAGGIA et D. CHALONGE : *Ann. Aph.* 9, 143 (1947) ; *Physica* XII, 721 (1946) ; *Ann. Aph.* 13, 355 (1950).
F. S. JOHNSON, cit. in *Handb. der Physik*, Bd. 48, 185 (1957).
4. M. MINNAERT : Bd. 2, 75 (1924), cit. in *Landolt-Börn- stein*, Bd. III, 146 (1952).
5. F. MÖLLER, in *Handb. der Physik*, Bd. 48, p. 172 (1957).
W. WALDMEIER, in *Ergebnisse und Probleme der Sonnen- physik*, p. 9 (1955).
6. Dr. J. DAHINDEN : « Das neue Verwaltungsgebäude der Ventilator AG Stäfa » (*Neue Zürcher Zeitung* Nr. 2952, vom 8. Juli 1964).

Adresse de l'auteur :

Ing. E. WILD, Im Gehren, Stäfa-Zürich.

Fournisseur du verre « Stop-Ray » :

Jac. HUBER & BÜHLER, Mattenstrasse 137, Bienne.

Fournisseur des stores à lamelles verticales « Protecta-Sol » :

Emil SCHENKER AG, Storen- und Maschinenfabrik, Schönen- werd SO.

DIVERS

L'architecte et l'urbaniste en face des grands travaux de l'énergie, du trafic et de l'assainissement¹

Conclusions

Cinquante architectes de vingt-cinq pays réunis à La Tour-de-Peilz pour aborder le thème de l'architecte et de l'urbaniste en face des grands travaux de l'énergie, du trafic et de l'assainissement,

- après avoir entendu des exposés variés et complets sur l'ensemble de ces travaux,
- après avoir visité ceux dont la région du Léman et du Valais offre un choix étendu,

ont confronté leurs vues sur le problème et ont adopté les conclusions qui suivent :

1. Jusqu'à nos jours les problèmes des grands travaux concernant l'énergie, le trafic et l'assainissement étaient relativement peu complexes et leur localisation était dictée essentiellement par des conditions naturelles et techniques.

La situation actuelle et plus encore celle de notre avenir nous amènent à considérer deux éléments nouveaux :

- a) les techniques à notre disposition permettent de nous libérer des contraintes passées de telle façon que nous pouvons imaginer maintenant un aménagement volontaire de ces équipements ;
- b) plus que la croissance démographique, l'évolution des besoins va accélérer le rythme de nos équipements : nos réseaux vont se densifier, les centrales d'énergie vont se multiplier rapidement, les besoins en eau deviennent vitaux.

¹ Voir *Bulletin technique de la Suisse romande*, n° 9 et 10 des 7 et 21 mai 1966.

Ces données nouvelles font surgir deux dangers :

- le premier consiste dans la liberté et dans la mobilité qui nous incitent à gaspiller la nature, nos territoires et nos moyens ;
- le deuxième est de laisser nos équipements se développer sur la base des réseaux existants. Or, l'accroissement extraordinaire de nos besoins demande que nous vérifions la validité de la structure de nos équipements actuels.

Dès lors, ces constats impliquent qu'une planification, une programmation, une coordination des trois éléments : énergie, trafic, assainissement, soit entreprise, chaque élément ne pouvant plus être considéré comme un concept isolé. Notre civilisation future sera de plus en plus dépendante d'une structure géographique des réseaux et de la réalisation des grands travaux, sur laquelle nos activités seront organisées.

2. Cette situation entraîne des répercussions négatives sur les conditions naturelles, le bruit, la pollution des eaux et de l'air. La prise de conscience de ces nuisances devient urgente.

Face à ces atteintes, il est nécessaire de poursuivre et d'intensifier la recherche scientifique ayant pour objectif une meilleure connaissance de ces phénomènes, particulièrement à tout ce qui touche à leur influence sur l'homme ainsi que la définition et l'expérimentation de normes pratiques utilisables dans l'établissement des projets. Une atténuation des nuisances existantes et tout spécialement prises à leur source est également un objectif de tout premier plan.

On tolère actuellement, vu la forte demande sur le marché, des solutions qui seront abandonnées aussitôt qu'un autre choix sera possible. Les pertes économiques qui en résulteront seraient atténuées si des normes fixaient dès aujourd'hui des seuils de tolérance.

Il est en outre hautement souhaitable que l'ensemble des expériences, des études entreprises et des solutions adoptées dans les différents pays et sur le plan international fassent l'objet d'une diffusion permanente sur le plan international.

D'une manière générale, la nécessité d'une organisation de l'information est reconnue de chacun. A cet effet, une

coordination de tous les organismes existants est indispensable.

3. Pour atteindre les objectifs qui précédent, l'architecte doit être présent dès la phase initiale dans la conception et l'exécution des grands travaux, en qualité de membre d'une équipe travaillant sur un pied d'égalité, dans un esprit de compréhension mutuelle et de coopération. Il interviendra en proportion de ses compétences tout au long de l'évolution du projet, de l'étude urbanistique à l'achèvement de l'ouvrage.

En tant qu'urbaniste, il sera consulté essentiellement sur :

- la localisation des ouvrages ;
- leur adaptation au site ;
- leur intégration dans le contexte social et économique (trafic, zoning, équipements collectifs, etc.).

En tant qu'architecte, il sera un élément de coordination entre les différents spécialistes et notamment :

- il sera chargé de toutes les questions touchant à l'expression des formes ;
- il prendra en mains les problèmes de construction et de finition des bâtiments ;
- il créera un cadre de travail adapté aux besoins physiologiques et psychologiques de l'homme.

Dans toutes ces activités, il s'attachera toujours aux aspects socio-économiques ainsi qu'à la recherche de l'harmonie et du « mieux-être ».

4. Les participants souhaitent que le secrétaire général de l'UIA donne aux documents issus du IV^e Séminaire d'architecture industrielle la diffusion nécessaire auprès des organisations intergouvernementales et internationales intéressées ainsi qu'aux sections nationales.

Assemblée générale du Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment

La quatrième assemblée générale ordinaire du Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment a eu lieu à Zurich le 23 juin 1966, sous la présidence de M. J.-P. Vouga, architecte de l'Etat de Vaud (Lausanne).

A propos du programme d'activité pour 1966, le directeur du Centre, M. H. Joss, architecte SIA, constate que l'activité de propagande du Centre va prendre au cours de l'année un grand essor parce qu'une quantité de travaux sont prêts à l'impression. Il s'agit de publications en partie déjà imprimées, comme le cahier « Rationalisation dans le bâtiment », les normes « Coordination modulaire », « Hauteurs d'étages », « Formats de dessins », « Liste systématique des coûts de construction », « Locaux sanitaires de l'habitation », « Série des prestations normalisées » pour le gros œuvre, ou de publications sous presse : « Les calculs électroniques dans la construction » et le « Catalogue des systèmes suisses de construction industrialisée ».

L'étude d'autres problèmes de normalisation est prévue, en particulier sur les « Fenêtres et portes », la « Trame des carrelages », les « Systèmes de couleurs », les « Symboles pour le dessin » ainsi qu'une norme sur les buanderies et leur équipement.

D'autres tâches découlent des missions reçues dans le cadre du programme d'investigation du délégué pour la construction de logements, M. Fritz Berger. Il s'agit de contribuer à l'établissement de critères auxquels devront satisfaire les logements subventionnés et d'établir des directives pour l'emploi de la « Coordination modulaire » dans la construction.

Trois exposés suivirent, agrémentés de films.

M. Ch. Bresch, architecte, parla de « La liste systématique des coûts de construction » et de « La série des prestations normalisées » ; M. A. Frei-Denoth, directeur de l'Awida S.A., expliqua les problèmes de l'interprétation électronique de la série et les programmations

qui en résulteront ; M. A. Tschumi, architecte à Bienne, parla des expériences faites dans le cadre d'un travail en groupe pour la rationalisation de la construction d'écoles.

Les orateurs montrèrent l'importance des possibilités de rationalisation dans le bâtiment et celle de la nécessité d'investigations visant à les détecter, à les définir et à les appliquer.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Assemblée des délégués de la S.I.A.

Communiqué du Secrétariat central

La Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) a tenu son assemblée des délégués de printemps le 18 juin 1966, sous la présidence de M. André Rivoire, architecte dipl., à Genève.

L'ordre du jour, qui était très chargé, retint les délégués jusque tard dans l'après-midi. Des décisions importantes furent prises dans l'intérêt général des professions techniques, soit la constitution d'une Fondation des registres suisses des ingénieurs, des architectes, des ingénieurs-techniciens, des architectes-techniciens et des techniciens, et la reprise de la *Schweizerische Bauzeitung*, revue polytechnique suisse.

La forme juridique de la fondation va permettre au Registre suisse de s'affirmer avec l'appui de la Confédération et de plusieurs cantons. Il faut espérer que cette institution, qui pendant quinze ans fut un facteur très positif de collaboration entre les professions techniques supérieures, puisse continuer sans trop de difficultés son action féconde malgré la défection de l'Union technique suisse (UTS). L'assemblée des délégués a pris connaissance de la plainte en constatation de droit déposée par l'UTS contre la SIA, en souhaitant qu'un jugement en cette matière troublée des titres dans les professions techniques apporte une clarté qui soit favorable au Registre suisse.

Ces dernières années, les associations techniques universitaires — la Société suisse des ingénieurs et des architectes, l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale, l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, la Fédération des architectes suisses et l'Association suisse des ingénieurs-conseils — se sont rapprochées pour étudier ensemble de quelle façon une collaboration entre les différentes publications des associations pourrait être envisagée. La première étape a été franchie le 18 juin 1966, la SIA étant la dernière des associations à ratifier le rachat de la *Schweizerische Bauzeitung* et la création de la Société anonyme des Editions des associations techniques universitaires. Une participation de la SIA à la Société du *Bulletin technique de la Suisse romande* a également été décidée. Il est heureux que la collaboration entre les associations techniques universitaires devienne de plus en plus étroite, dans l'intérêt général des professions techniques.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Bibliothèque

Fermeture annuelle

Du lundi 1^{er} août au lundi 29 août 1966.

Pendant cette période, le prêt interurbain est suspendu.